

Le guide pratique des ALAE mercredis des ALSH vacances

Lherm
2024/2025



Inscriptions

Les documents à fournir avant toutes inscriptions:

- Fiche d'adhésion
- Dossier unique et fiche sanitaire
- Photocopie des pages de vaccination
- Attestation QF CAF de janvier 2024

Les inscriptions se font en ligne sur le portail famille de la MJC :

<https://lherm.portail-defi.net/>

Délai d'inscription de 10 jours ouvrés pleins avant la date souhaitée.
(hors week-end et jours fériés)

Une fois votre demande validée:

- vous recevrez un mail de confirmation
- la facture sera disponible sur votre portail famille
- Règlement sous 7 jours (Possibilité de régler en plusieurs fois)

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant :

- en journée
- en demi-journée avec ou sans repas (sauf durant les vacances d'été, inscription à la journée obligatoire pour les élémentaires).

Pour les enfants de moins de 3 ans, une demande de dérogation écrite doit être faite auprès de la directrice de l'ALAE.

Absences

1- Prévisible :

- Désinscription uniquement par mail à : accueilmjclherm@orange.fr,
- 10 ouvrés pleins avant la date souhaitée (hors week-end et jours fériés)

2- Imprévisible:

Si maladie de l'enfant, fournir un certificat médical dans les 7 jours.

Seulement dans ces deux cas, un avoir sera réalisé.

Périodes de fermeture

L'ALSH est ouvert toutes les vacances scolaires sauf :

- du **23 au 27 décembre 2024 inclus**
- du **4 au 22 août 2025 inclus.**

Modalités d'accueil

Pour le bon fonctionnement des accueils, les horaires ci-dessous doivent être respectés impérativement.

Le matin : 7h30 - 9h30

Le lieu d'accueil est :

⇒ À l'accueil de loisirs (29 place de l'Église 31600 Lherm)

Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) dans les locaux de l'accueil de loisirs.

Le midi

Les lieux d'accueil sont :

• Matin sans repas et après-midi avec repas :

11h45-12h00 à l'école maternelle pour les maternelles et à l'école élémentaire pour les élémentaires.

• Matin avec repas ou après midi sans repas :

13h15-14h00 à l'école maternelle pour les maternelles et à l'accueil de loisirs pour les élémentaires.

Le soir : 16h30 - 18h30

Le lieu d'accueil est :

⇒ À l'accueil de loisirs (29 place de l'Église 31600 Lherm)

⇒ Les parents doivent signer la feuille d'émargement.

Si une personne autre que les responsables légaux récupère exceptionnellement votre enfant, celle-ci doit être notée dans les personnes autorisées dans le dossier unique

Si ce n'est pas le cas, un mail doit être envoyé à accueilmjclherm@orange.fr

Cette personne devra être munie d'une pièce d'identité.

Dans les deux cas merci de nous le signaler.

Transfert mercredi

Si votre enfant est inscrit à un club d'activités géré par la MJC, une animatrice l'accompagnera à son activité.

Les transferts se font uniquement de **13H à 17H**.

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École et l'Accueil de loisirs sans hébergement est sous la responsabilité de la MJC.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial des familles.

Il vous est demandé de fournir avec le dossier unique l'attestation de quotient familial (QF) de la CAF **de janvier 2024 ou de la MSA de moins de 6 mois**.

À défaut de ce document le tarif maximal sera appliqué. (Pas de rétroactivité)

Les tarifs

Communauté de Communes Cœur de Garonne

Quotient familial CAF	Journée avec repas*	1/2 journée avec repas*	1/2 journée sans repas
0 - 400	11,49 €	8,57 €	4,57€
401 - 600	12,03 €	9,07 €	5,07€
601 - 800	12,28 €	9,57 €	5,57€
801-1000	12,99 €	10,08 €	6,08€
1001-1200	13,70 €	10,58 €	6,58€
1201-1400	14,41 €	11,07 €	7,07€
1401-1600	15,13 €	11,58 €	7,58€
À partir de 1601	15,84 €	12,08 €	8,08€

Autres communes

Quotient familial CAF	Journée avec repas*	Journée avec repas*	1/2 journée sans repas
0 - 400	11,66 €	10,69 €	6,69€
401 - 600	12,83 €	11,38 €	7,38€
601 - 800	13,99 €	12,07 €	8,07€
801-1000	15,16 €	12,75 €	8,75€
1001-1200	16,33 €	13,45 €	9,45€
1201-1400	17,50 €	14,13 €	10,13€
1401-1600	18,67 €	14,83 €	10,83€
À partir de 1601	19,84 €	15,51 €	11,51€

Pénalités appliquées:

- 10€ à partir de la 3ème relance pour facture impayée
- 15€ à chaque nouveau retard, après 3 retards le soir
- 20€ par jour non inscrit

Modalités de règlement des factures MJC :

- Par carte bleue sur le portail famille ou au secrétariat de la MJC
- Par chèque, à l'ordre de la MJC LHERM
- Par CESU dématérialisé ou papier
- Par espèces
- Par chèques vacances (au nom des parents)

Les règlements intérieurs sont disponibles au secrétariat de la MJC ou téléchargeables sur le site:

www.mjclherm.fr